



***Programme Economies Forestières Durables du Bassin du Congo- SCBFE
Composante Régionale - CEMAC***

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
COMPTABLE**

1. CONTEXTE REGIONAL DE LA CEMAC :

L'approche programmatique multi phase (MPA) proposée, avec une enveloppe de financement totale de 1 070,2 millions de dollars US, vise à intensifier la gestion durable des paysages forestiers, à renforcer les chaînes de valeur forestières et à améliorer les opportunités de moyens de subsistance dans les pays forestiers du Bassin du Congo. Elle inclut 3 pays dans sa première phase : le Cameroun, la République du Congo et la République Centrafricaine.

Le programme mettra en œuvre le Programme de Défi Mondial de la Banque Mondiale Les Forêts pour le Développement, le Climat et la Biodiversité (GCP-F). Le GCP-F cherche à accélérer l'adoption de solutions durables pour les paysages et les écosystèmes afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, de climat et de biodiversité. Cela représente un changement de paradigme par rapport à une approche axée uniquement sur la conservation vers une approche intégrée qui promeut la diversification économique grâce à la gestion et à l'utilisation durables des forêts, tout en générant des co-bénéfices pour la biodiversité et le climat.

La MPA soutiendra les pays participants dans la réalisation de ces objectifs grâce à des investissements dans : (i) le renforcement des cadres politiques et juridiques pour la gestion des forêts et des aires protégées ; (ii) l'amélioration des capacités institutionnelles et des compétences de la main-d'œuvre ; (iii) la restauration des terres dégradées en dehors des forêts grâce à l'agroforesterie et au développement de plantations ; (iv) l'augmentation de la valeur des produits forestiers et des services écosystémiques (y compris le carbone et autres services écosystémiques) ; et (v) la réduction des distorsions fiscales pour mobiliser des ressources nationales et promouvoir le commerce légal.

2. APERCU DE LA COMPOSANTE REGIONALE :

La Composante Régionale de la MPA (la Plateforme Régionale d'Apprentissage et d'Engagement des Parties Prenantes) est mise en œuvre par la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), des institutions régionales clés pour les politiques régionales sur les forêts, la biodiversité et le commerce des produits forestiers. L'accent de cette composante sera mis sur (a) l'harmonisation des politiques régionales et le renforcement des capacités des institutions régionales ; et (b) la gestion d'une plateforme régionale pour l'engagement des parties prenantes.

a) Harmonisation des Politiques Régionales et Renforcement des Capacités : Analyse des politiques régionales, partage des connaissances et réunion des pays membres et des experts pour mobiliser une action collective pour le biome de la Forêt du Bassin du Congo (CBF) dans son ensemble.

- **Politique Forestière Régionale :** L'harmonisation des politiques forestières régionales (ainsi que des aires protégées et de la faune) était au cœur de la création de la COMIFAC et reste donc au centre de son mandat et du document d'orientation des activités de l'institution, connu sous le nom de « Plan de Convergence ». Le Programme soutiendra la mise en œuvre des objectifs clés du Plan de Convergence de la COMIFAC grâce à une assistance technique et au partage de connaissances avec les pays membres pour (i) la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; (ii) la gestion des aires protégées transfrontalières ; (iii) le suivi des forêts et de la biodiversité ; (iv) la promotion de la foresterie communautaire et de la participation multi-acteurs à la gestion des aires protégées ; et (v) les options de financement pour le climat et la nature. Il soutiendra la préparation par la COMIFAC de la prochaine version de son document d'orientation.
- **Politiques commerciales et industrielles du secteur du bois :** La CEMAC sera soutenue dans la mise en œuvre des politiques pour le développement du secteur du bois telles que décrites dans le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique pour l'Afrique Centrale (PDIDE 2022). Le développement du tissu industriel du secteur forestier ne peut être dissocié de la ressource forestière elle-même. La CEMAC travaillera en étroite collaboration avec la COMIFAC pour adopter une approche cohérente entre la gestion durable des forêts gérée par la COMIFAC et l'établissement d'entreprises de transformation industrielle à l'échelle régionale encouragé par les directives de la CEMAC. Les domaines de soutien incluraient (i) une analyse économique de l'impact de l'interdiction d'exportation des grumes ; (ii) l'élaboration d'une approche régionale pour répondre au Règlement de l'Union Européenne sur la Déforestation, liée à l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT le cas échéant ; (iii) la promotion des essences de bois moins utilisées et d'un taux de transformation plus élevé ; (iv) la promotion du commerce durable du bois dans la région (lié aux systèmes de certification tiers) ; (v) le commerce intra-régional du bois ; et (vi) les emplois verts et les innovations.
- **Renforcement des capacités des institutions régionales :** La CEMAC et la COMIFAC, y compris les organes techniques spécialisés au sein de ces institutions tels que l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), seront soutenues par des programmes de formation et de renforcement des capacités ciblés. L'OFAC sera soutenu par un accès aux technologies géospatiales et numériques pour le suivi régional des forêts et de la biodiversité. La CEMAC et ses bras techniques auront accès à des formations similaires, notamment sur des sujets tels que la finance verte et climatique pour les banques. L'accès à l'expertise régionale et mondiale (par exemple, pour tirer parti des progrès en observation de la terre, communication et analyse de données/IA), les stages (par exemple, pour les étudiants diplômés des universités locales) et les experts invités sera renforcé pour développer les capacités et les réseaux professionnels.

b) Plateforme Régionale pour l'Engagement des Parties Prenantes : La COMIFAC travaille en étroite collaboration avec les pays membres et toutes les parties prenantes du secteur forestier dans le Bassin du Congo. Elle dirigera le dialogue des parties prenantes pour le Programme. L'objectif de ce dialogue sera de s'assurer que toutes les parties prenantes, en particulier les communautés vulnérables, la société civile et le secteur privé, puissent accéder aux informations sur les projets nationaux si nécessaire.

- Mécanisme de Recours en Ligne (GRM électronique) et Panel consultatif indépendant : La COMIFAC établira et maintiendra la Plateforme d'Engagement des Parties Prenantes pour le Programme. Une activité clé sera le GRM électronique pour le programme afin de faciliter les retours de toutes les parties prenantes via une plateforme web. Un panel indépendant d'experts sera recruté par la COMIFAC pour conseiller le programme sur les défis qui surviennent pendant la mise en œuvre dans les pays. Durant la mise en œuvre, la COMIFAC établira et maintiendra une plateforme multi-acteurs pour discuter des questions critiques ayant un impact sur la gestion des Forêts du Bassin du Congo et échanger des idées avec des acteurs d'autres régions de forêts tropicales. La plateforme s'appuiera sur le travail avec les réseaux existants tels que les réseaux régionaux de Peuples Autochtones, les ONG, les partenaires au développement et les entreprises et associations de l'industrie du bois, entre autres.
- Partage de connaissances et formation : La COMIFAC contribuera à améliorer l'accès du public aux données, analyses, visualisations et packaging électronique pertinents (par exemple, tableaux de bord interactifs/eBooks accessibles sur ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.) liés aux forêts du Congo et organisera des formations/sensibilisations (en présentiel, hybride et formats virtuels tels que sites web/applications/webinaires/médias sociaux/hackathons) sur des sujets prioritaires pour les gouvernements et autres parties prenantes. Des partenariats seront établis pour la formation et le partage des connaissances avec le « Forest Lab » du Programme de Défi Mondial sur les Forêts de la Banque Mondiale et d'autres initiatives technologiques de la Banque Mondiale, ainsi qu'avec des programmes dans d'autres parties du monde comme l'Amazonie.

3. OBJECTIF DU PROJET :

Le programme a pour objectif de développer, d'améliorer la gestion forestière, d renforcer les chaînes de valeur forestières et de créer des emplois dans les zones ciblées des pays forestiers du bassin du Congo. Pour la mise en œuvre du projet au niveau régional, une unité de gestion est mise en place au sein du Département des Infrastructures et du Développement Durable (DIDD). À cet effet, la Commission de la CEMAC envisage de recruter un (e) Comptable pour appuyer la mise en œuvre de ce Projet dont la mission va consister à assister le Responsable Administratif et Financier et la coordination du projet dans les aspects comptables.

4. NATURE ET ÉTENDUE DES MISSIONS :

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, et sous la supervision du Responsable Administratif et Financier, le Comptable sera responsable de l'organisation, de la coordination et de la supervision de l'exécution des tâches comptables du Projet dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues.

5. DESCRIPTION DES TÂCHES :

Placé sous la supervision du Responsable Administratif et Financier (RAF), le/la comptable assistera le RAF dans la mission de gestion administrative, financière, matérielle et comptable. Il accomplira toutes autres tâches que lui confiera la Coordination sous la supervision du RAF dans le cadre des activités du projet.

De façon générale, la mission du/de la Comptable consiste à assister le RAF dans la gestion administrative, financière, matérielle et comptable du Projet.

L'objectif général de la mission consiste à planifier, contrôler et évaluer les activités du projet du point de vue de la gestion administrative, financière et comptable, gérer les ressources financières, humaines et matérielles, fournir les états financiers et budgétaires, garantir l'exactitude et la régularité des opérations comptables dans le respect des normes reconnues en la matière et consignées dans le manuel de procédures du projet et assurer le reporting financier auprès des bailleurs et de la Commission de la EMAC.

De manière synthétique, le/la Comptable a pour mission de :

a) Au niveau administratif

- ✓ Assister le RAF dans la mise en œuvre effective des sections pertinentes du Manuel de procédures administratives, comptables et financière du Projet ;
- ✓ Assister le RAF dans la gestion administrative, financière et comptable du Projet conformément aux normes comptables, aux directives de la Banque mondiale et aux accords de financement ;
- ✓ Veiller au suivi des procédures de décaissement et de réapprovisionnement des comptes désignés ;
- ✓ Veiller au fonctionnement des comptes désignés et des comptes de transactions pour assurer une bonne trésorerie ;
- ✓ Assurer le paiement des honoraires des contractuels du projet ;
- ✓ Assurer l'élaboration et la tenue à jour de la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Projet.

b) Au niveau financier

- ✓ S'assurer de façon régulière et continue que les ressources du Projet mises à disposition (fonds alloués par le bailleur de fonds) sont dépensées pour les fins auxquelles elles ont été affectées ;
- ✓ Suivre l'exécution financière des activités du projet dans le respect des règles contenues dans le manuel de procédures ;
- ✓ Élaborer et actualiser le tableau de bord et les états financiers conformément aux règles de présentation de la Banque mondiale/IDA ;
- ✓ Produire les rapports de Suivi Financier du Projet (RSF) suivant les standards requis et la périodicité requise par la Banque mondiale (rapports trimestriels) ;
- ✓ Préparer les éléments pour les audits financiers internes et externes ;
- ✓ S'assurer de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit financier et des missions de supervision.

c) Au niveau comptable

- ✓ Effectuer les travaux d'imputation et d'enregistrement des pièces comptables dans le logiciel comptable, dans le respect des procédures comptables ;
- ✓ Tenir la comptabilité générale, budgétaire et analytique ; dans le respect des dispositions du plan comptable de Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL) ;
- ✓ Effectuer la tenue des livres comptables obligatoires ;

- ✓ Participer à la réalisation et à la vérification des opérations comptables et analyser les comptes ;
- ✓ S'assurer que toutes les pièces justificatives sont conformes/valables avant leur transmission à la Banque mondiale et que toutes les dépenses validées sont comptabilisées dans le logiciel comptable correspondant ;
- ✓ S'assurer de la bonne tenue de la comptabilité générale, budgétaire et analytique ;
- ✓ Préparer l'ordonnancement du paiement des factures ;
- ✓ Présenter les bilans et comptes annuels ;
- ✓ Assister le RAF dans la gestion des immobilisations acquises ou affectées au projet par la tenue régulière d'une comptabilité matière et des inventaires périodiques de stock ;
- ✓ Coordonner le suivi de la gestion des immobilisations ;
- ✓ Veillez sur les comptes fournisseurs (avances de démarrage, retenues de garantie, dettes, etc...) ;
- ✓ Réaliser les inventaires.

d) Au niveau de la trésorerie

- ✓ Contrôler l'exactitude et la régularité des mouvements en compte ;
- ✓ Assurer le suivi mensuel des DRF pour un approvisionnement régulier du compte désigné ;
- ✓ Préparer les mains levées des cautions demandées par les fournisseurs ;
- ✓ Produire les arrêts de caisses mensuelles.

6. QUALIFICATIONS, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES REQUISES :

Le comptable devra disposer d'une bonne réputation professionnelle et d'éthique et avoir :

- Un diplôme des grandes ou des universités BAC + 3 minimum en Comptabilité et Finance, ou en sciences de gestion, contrôle et audit, ou diplôme équivalent
- Une connaissance des procédures de financement et de décaissement des bailleurs de fonds ;
- Une connaissance des procédures de décaissement et des textes en vigueur dans le cadre de la gestion financière au titre de l'OHADA ;
- Une connaissance du Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYSCEBNL) qui remplace le SYSCOHADA serait un atout ;
- Une bonne connaissance de la langue française, de même qu'une aptitude à communiquer oralement et par écrit aussi bien avec les responsables du projet, la hiérarchie et les collègues, ainsi qu'une aptitude pour le travail en équipe ;
- Une expérience de 3 ans au moins à un poste similaire ;
- Une bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint, e-mail, MS Project et autres outils de communication) ;
- Une bonne connaissance d'au moins un logiciel de gestion financière. La maîtrise du TOM2PRO serait un atout majeur ;
- Une aptitude à travailler en équipe et sous pression.

7. APTITUDES :

- Sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Capacité à travailler en équipe et à diriger le personnel sous supervision ;
- Aptitude à travailler sous pression ;
- Aptitude à donner des formations dans le domaine de ses compétences ;

- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Enthousiasme et niveau d'engagement élevé ;
- Volonté de participer activement et de manière constructive à la vie du Projet ;
- Curiosité intellectuelle ;
- Être dynamique et engagé(e) avec une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes de leadership et de management ;
- Être capable de produire des résultats même sous pression avec une bonne capacité analytique, de communication et de négociations ;
- Aptitude à résoudre des problèmes complexes ;
- Volonté de contribuer au renforcement des capacités du personnel des projets de développement.

8. LIEU ET DURÉE DU MANDAT :

Le contrat sera d'un (1) an à temps plein renouvelable sur la base d'une évaluation de performances jugée satisfaisante avec l'avis de non-objection de la Banque mondiale. Le Comptable sera basé au Siège de la Commission de la CEMAC à Bangui.

9. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE :

Au Siège de la Commission de la CEMAC, le Comptable travaillera au sein de la Coordination du Projet où sont aménagés des bureaux équipés de connexion internet et téléphonique pour l'équipe du Projet. Le Projet mettra à la disposition du Comptable les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

10. PROCÉDURE ET MÉTHODE DE SÉLECTION :

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection des Consultants individuels en accord avec les procédures définies aux paragraphes 3.16 à 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition Septembre 2025.

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures et comportera deux (2) phases :

- Une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque Mondiale.
- Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociations de son contrat de travail.

11. DOSSIER À FOURNIR :

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent, et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes,
- Une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

NB :

- Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le **17 AOÛT 2026** par mail à l'adresse suivante : PROJET_HISWACA_CEMAC@cemac.int avec copies obligatoires à molambol@cemac.int / MOKANZOA@cemac.int / touofoh@cemac.int.

Un entretien (ou interview) sera organisé pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et de l'évaluation de leurs dossiers.

Le Président de la Commission



Baltasar ENGONGA